

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2015**

=====

Date de convocation : 02.06.2015

Date d'affichage : 02.06.2015

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 21

Le 9 JUIN 2015 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. LEROUX Marcel, M. VIEL Bernard, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme HARDEL Nadine, M. DANGUY Sébastien, M. DUCHEMIN Sébastien, M. SEGUIN Emmanuel, Mme BESNIER Cynthia, Mme HAMEL Manuella, M. JEHENNE Adrien, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme LEFRANC Elisabeth, M. JOSEPH Franck.

Absents excusés : Mme KERLEAU Marie, Mme CANIOU Brigitte, Mme MALACH Frédérique, M. MARIE Christian, Mme RENAUX Antoinette, Mme FOURMENTIN Francine.

Procurations : Mme CANIOU Brigitte à Mme LAURENT Sophie, Mme MALACH Frédérique à M. LEROUX Marcel, M. MARIE Christian à Mme LEFRANC Elisabeth, Mme RENAUX Antoinette à M. BOURDALE Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : M. JEHENNE Adrien.

=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 avril 2015

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 avril 2015 n'appelle aucune observation.

Mise en accessibilité de la Mairie

Un avant-projet de mise en accessibilité de la Mairie a été élaboré par le Cabinet d'architecture CAUCHARD de St QUENTIN-sur-le-HOMME. Cependant, à ce jour, nous ne disposons pas de tous les éléments pour pouvoir présenter le dossier complet.

Aussi, M. le Maire propose de reporter ce sujet à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Aménagement du Parc St Lys (Délibération 2015.06.01)

Une étude de réaménagement global du Parc St Lys va être réalisée par les services techniques municipaux.

Dans le cadre de cet aménagement, et sur proposition de la Commission des sports, de la jeunesse et de la vie associative, il est proposé d'aménager dans le parc, un terrain multisports.

L'équipement souhaité pour SOURDEVAL serait approximativement d'une dimension de 30 m x 15 m, avec si possible une piste extérieure pour l'échauffement et pour l'apprentissage du vélo et du roller.

Le coût de cet équipement est évalué à 80 000 € TTC.

La Commission des sports, de la jeunesse, des loisirs et de la vie associative s'est déplacée pour visiter le terrain multisports de JUVIGNY-le-TERTRE et a pu apprécier la qualité de cet équipement.

M. BOURDALE indique avoir visité celui de TINCHEBRAY, d'une dimension de 24 m x 12 m, avec sol synthétique, structure acier et piste extérieure, en accès libre qui a été réalisé en 2013 pour un coût de 65 000 € TTC. M. BOURDALE souhaite un terrain acier et non en bois pour une question de solidité.

M. le Maire pense qu'il faut une dimension suffisante pour qu'il puisse être utilisé par les écoles.

Mme LAURENT pense que le terrain de TINCHEBRAY est plutôt un équipement de quartier car il est situé assez loin des écoles. A SOURDEVAL, le souhait est que le terrain serve aux scolaires et aux jeunes en accès libre.

Pour Mme LEFRANC, plus le terrain va être grand, plus il va prendre de place sur les espaces verts du Parc St Lys. M. DUCHEMIN fait remarquer que s'il est assez grand, cela donne la possibilité de jouer sur la largeur et d'avoir ainsi 2 terrains utilisables en même temps.

M. le Maire précise que la décision définitive sur les caractéristiques de l'équipement sera prise au vu des résultats de l'appel d'offres qui définira l'offre la mieux disante c'est-à-dire le meilleur rapport qualité/prix.

M. DANGUY demande quand pourrait être réalisé le terrain si tout se passe bien. Il faut tout d'abord prendre une décision de principe pour solliciter les subventions, puis réaliser un appel à la concurrence et ensuite programmer les travaux.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer :

- Autorise M. le Maire à lancer une consultation en vue de la signature d'un marché à formalités adaptées pour la réalisation de ce terrain multisports,
- Autorise M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil départemental de la Manche au titre du Contrat de territoire, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Programme LEADER, et de la réserve parlementaire.

Par rapport à l'aménagement du parc, Mme LEFRANC fait remarquer qu'il faudra prévoir un nombre suffisant de bancs, ce qui manque vraiment actuellement.

Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) (Délibération 2015.06.02)

Madame LAURENT présente la demande du Département pour la mise à jour du PDIPR.

Elle en profite pour inviter ses Collègues à participer à la journée débroussaillage des chemins qui aura lieu le samedi 20 juin 2015.

Par rapport au projet présenté, l'Association des randonneurs souhaite que soit inscrit un petit bout de chemin pour que le chemin qui descend de « Isambut » vers « Eron » se raccorde ensuite à la voie verte.

M. BOURDALE propose que soient inscrits un chemin à « la Pitardière » et un chemin qui va de « Blanche Roche » vers « la Mancellière ». M. le Maire pense qu'il faut être prudent avant de demander l'inscription de ces chemins et notamment bien vérifier qu'il s'agit de chemins communaux.

Il est aussi noté qu'un chemin semble être interrompu au niveau du « Haut Hamel ». Il serait souhaitable d'en connaître la cause.

Aussi,

Vu l'article L.361-1 du Code de l'Environnement, relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

Considérant que depuis la Loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, « le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature » et doit, à ce titre, élaborer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), qui inclut le PDIPR, conformément à l'article L.311-3 du code du sport ;

Le Conseil municipal, considérant l'intérêt que représente la pratique de la promenade ou de la randonnée non-motorisée, après en avoir délibéré :

- Confirme les caractéristiques des itinéraires précédemment inscrits au PDIPR sur le territoire de la Commune ;
- Demande au Département l'inscription des nouveaux chemins tels que décrits sur les documents joints en annexe ;
- S'engage à informer préalablement le Département dans le cas d'aliénation ou de suppression de chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée et de qualité équivalente ;
- Autorise le balisage par les organismes initiateurs des itinéraires ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription ;
- S'engage à conserver ou faire conserver le caractère physique, public et ouvert (à la libre circulation non motorisée) par un entretien régulier.

PLUI et aménagement du Centre Bourg : adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes du Mortainais (Délibération 2015.06.03)

La Communauté de Communes du Mortainais souhaite lancer un marché global pour les études du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et pour les études d'aménagement des Centres-bourgs afin que les diagnostics nécessaires à ces études ne soient pas faits 2 fois.

Les études du PLUI sont intégralement prises en charge par la Communauté de Communes. Par contre, les études d'aménagement des Centres-bourgs sont prises en charge par les Communes concernées.

Cette étude d'aménagement de centre-bourg peut comprendre les aménagements de voirie mais également le mobilier urbain.

Une étude globale d'aménagement est désormais demandée dans la constitution des dossiers de demande de subventions telle que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Aussi, le Conseil municipal est invité à délibérer pour adhérer au groupement de commande de la Communauté de Communes du Mortainais pour les études PLUI – Aménagement des Centres-Bourgs, en précisant si pour l'aménagement des Centres-bourgs, la Commune de SOURDEVAL souhaite s'inscrire dès maintenant dans la tranche ferme auquel cas l'étude s'engagera automatiquement, ou s'inscrire dans la tranche conditionnelle du marché, et dans ce cas, la Commune pourra décider de s'engager ou non dans la démarche au vu des résultats de l'appel d'offres.

M. VIEL précise que si la Commune n'entre pas dès maintenant dans une des tranches, il ne sera plus possible d'y rentrer plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 17 voix Pour et 4 abstentions (M. MARIE, M. BOURDALE, Mme RENAUX, Mme LEFRANC) :

- d'adhérer au groupement de commande de la Communauté de Communes du Mortainais,
- de s'inscrire dans la tranche conditionnelle de cette étude.

Approbation du rapport annuel sur le service de l'Assainissement

(Délibération 2015.06.04)

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement pour l'année 2014, rapport ci-joint.

M. BOURDALE demande ce qu'il en est des apports de la Commune de VENGEONS. Les habitations de la Mignonnerie sont bien raccordées au réseau de SOURDEVAL. La facturation a bien été faite depuis 2013. La facturation 2014 a pris du retard mais va être maintenant régularisée.

Le Conseil municipal approuve ce rapport.

M. le Maire félicite le personnel qui gère le service Assainissement

Rapport d'activité de la Médiathèque (Délibération 2015.06.05)

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel d'activité de la Médiathèque municipale pour l'année 2014.

Mme LAURENT présente ce rapport d'activité en mentionnant une baisse de la fréquentation surtout au niveau des enfants. Selon les responsables de la Médiathèque, cette baisse de fréquentation pourrait être due à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et aussi aux changements d'horaires de l'école de musique (il n'y a plus de cours de musique les jeudis et vendredis soirs). Il y a aussi l'utilisation des nouvelles technologies qui modifie les usages concernant la lecture.

Par contre le nombre de prêts a augmenté aux jeunes et aux adultes, ce qui semble signifier que l'offre proposée correspond bien aux attentes du public.

Mme LAURENT explique que le Département souhaite revoir le classement des Médiathèques. La Médiathèque de SOURDEVAL pourrait être classée au niveau B1 c'est-à-dire au niveau supérieur. Pour pouvoir signer la convention correspondant à ce niveau, il suffirait seulement d'augmenter un peu le fond de CD, et de prévoir un budget animation.

La commission spécialisée se réunira prochainement à ce sujet.

Mme LAURENT conclue que la Médiathèque de SOURDEVAL est d'un très bon niveau pour une Commune de l'importance de la nôtre. M. le Maire félicite les personnels de la Médiathèque pour leur excellent travail.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Décisions modificatives (Budget de la Commune)

(Délibération 2015.06.07)

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur les modifications budgétaires suivantes :

Pour la mise à jour l'inventaire de la Commune de SOURDEVAL, il convient de modifier l'état de l'actif :

Section d'investissement

Dépenses :	Cpte 2113 - 041	Terrains aménagés autres que voirie	31 903.46
	Cpte 2151 - 041	Réseaux de voirie	351 312.47
Recettes :	Cpte 21312 - 041	Bâtiments scolaires	383 215.93

Pour les travaux d'éclairage public rue de Clérisson :

Section d'investissement

Dépenses :	Cpte 21538 – 336	Éclairage public 2014	-	+ 500.00
	Cpte 21538 – 338	Éclairage public 2015	-	500.00

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur ces virements de crédits.

Tirage au sort des Jurés d'assises (Délibération 2015.06.08)

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à tirer au sort, à partir de la liste électorale, 6 noms de personnes dont 2 seront appelés à faire partie des Jurys d'assises pour l'année 2016.

Sont ainsi désignés :

Mme CABART épouse GRICOURT Marie-Françoise	Chemin de la Mazure aux Uriens
M. DELAROCHE Jacques	Les Vallées
M. HAMEL Yoann	5 rue du Tulipier
M. LÉBOUC Roland	11 rue de Clérisson
Mme POUCHIN épouse VIEL Anne-Marie	La Moinerie
M. SEGUIN Jean-Paul	13 chemin du Potager

Questions diverses

Enquête auprès des personnes de 75 ans et plus

Mme SAUVE explique à ses Collègues que, à l'initiative de la Commission des affaires sociales et du C.C.A.S., une enquête a été menée auprès des personnes âgées de 75 ans et plus.

525 personnes ont été recensées et contactées par 23 enquêteurs. 444 questionnaires sont revenus remplis et Mlle Marie-Estelle LEROY, stagiaire en BTS E.S.F. au Lycée de MORTAIN a procédé au dépouillement des questionnaires.

Les personnes ont bien répondu à la sollicitation et les réponses sont intéressantes. Il reste à affiner la synthèse, fixer des objectifs et des orientations pour répondre aux demandes.

Une réunion de tous les enquêteurs est prévue le 18 juin à 17 h 30 pour qu'ils soient les premiers à avoir connaissance des résultats et pour échanger sur leur ressenti et affiner différentes petites choses sur l'enquête et ses résultats.

Au mois de septembre, un retour sera fait en direction des enquêteurs et personnes enquêtées. Le Conseil municipal aura ensuite à définir des orientations par rapport aux demandes exprimées.

Les principales observations recueillies dans les questions ouvertes concernent les médecins, le souhait de pouvoir bénéficier d'un accueil d'urgence à la journée ou à la nuit, et le fait que beaucoup de personnes autonomes tiennent à rester chez elles le plus longtemps possible.

Fête des jardins

La fête des jardins aura lieu ce samedi 13 juin de 10 h à 18 h aux abords du Centre d'Animation et de Services rue de Tinchebray.

Cette manifestation se situe dans le cadre de l'action « bien vieillir en Mortainais ». Elle est organisée par le CLIC du Mortainais en partenariat avec le C.C.A.S., la Commune de SOURDEVAL, la Communauté de Communes, les Associations familiales ...

Le but est d'offrir une possibilité de transmettre les connaissances en jardinage des personnes plus âgées vers les plus jeunes.

Différentes animations sont proposées : animations pour les enfants, conférences, conseils de jardiniers amateurs, prestations de l'Eléfanfare, concours et exposition de dessins réalisés par les enfants de grande section et CE2 des écoles de SOURDEVAL sur le thème « dessine moi le potager » (les enfants seront récompensés soit par des graines, soit par des petites plantes cultivées dans les serres de la Commune de SOURDEVAL). Restauration et buvette seront proposées sur place.

A cette occasion, il y aura une porte ouverte de l'Accueil de loisirs et de l'Espace numérique.

Communes nouvelles

M. le Maire invite ses Collègues à participer à une réunion d'information sur les Communes nouvelles le vendredi 19 juin 2015 à 20 h 30 à la salle polyvalente du Rex. Cette réunion sera animée par un expert de « Mairie-Conseil ». A cette réunion sont invités tous les conseillers municipaux des Communes de l'ex Canton de SOURDEVAL.

Santé

M. le Maire informe ses Collègues de l'installation de M. Nicolas DERIEN, Ostéopathe, le 1^{er} juillet prochain à la maison médicale Avenue Foch.

Départ du Père Fabien LE CAM

Le Père Fabien LE CAM quittera la Paroisse de SOURDEVAL après 9 années passées parmi nous, pour rejoindre les Paroisses de PERCY et GAVRAY.

Une réception à cette occasion aura lieu le samedi 4 juillet 2015, vers 19 h, à la Mairie à l'issue de la messe de 18 h.

Le Père Fabien LE CAM sera remplacé par le Père Martial CRIQUET qui prendra ses fonctions début septembre.

Travaux Boulevard du Maine

M. BOURDALE demande pourquoi les travaux sont interrompus Boulevard du Maine et signale des trous dangereux et non signalés au carrefour du Bd du 11 Novembre et du Bd du Maine.

M. LEROUX indique que les trous ont été rebouchés plusieurs fois mais qu'il va effectivement être nécessaire de recommencer. Une signalisation va être remise en place.

M. le Maire explique que le retard est dû au problème des raccordements particuliers des habitations au réseau d'assainissement. En effet, pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau afin que les riverains n'aient rien à payer pour leur raccordement, il a fallu d'abord passer un marché pour la réalisation des travaux et faire signer des conventions à tous les propriétaires riverains, ce qui a pris un peu de temps. L'Agence de l'Eau devrait maintenant nous autoriser à commencer les travaux.

Ces travaux de raccordement empêchaient de terminer la pose des bordures et la réalisation des enrobés. Le chantier a ainsi pris environ 1 mois de retard.

Sur la demande de M. BOURDALE, M. le Maire confirme que les bordures granit enlevées lors des travaux ont été récupérées et stockées aux ateliers municipaux.

Absence de Mme KERLEAU

Mme LEFRANC demande ce qu'il en est de Mme KERLEAU qui est souvent absente au Conseil municipal comme au Conseil communautaire malgré ses responsabilités d'adjointe et son indemnité de fonctions.

Pour M. le Maire, il y a d'autres personnes qui ont des responsabilités et qui sont souvent absentes et il faut respecter les problèmes que peuvent rencontrer les uns et les autres. Il affirme que des informations définitives seront données dans le mois qui vient, afin que tout soit réglé pour la prochaine réunion du Conseil municipal.

Chiens en divagation

M. BOURDALE constate qu'il y a souvent des chiens lâchés dans le Parc St Lys avec le problème des crottes. Il souhaiterait la mise en place de sacs.

M. le Maire regrette le manque de civisme de certains propriétaires de chiens.

Eparage des voies communales

M. DANGUY demande quand va commencer l'éparage des voies communales. L'éparage de sécurité est prévu débuter le 15 juin prochain.

M. DANGUY indique avoir lu dans une revue professionnelle que l'éparage serait interdit entre le 1^{er} avril et le 31 juillet pour protéger la faune. Il se pose la question de savoir s'il faut mieux protéger la faune ou bien les enfants qui marchent sur le bord des routes pour aller à l'arrêt de transport scolaire.

Désherbage

M. SEGUIN fait remarquer qu'il y a de l'herbe qui pousse dans les caniveaux. M. le Maire pense qu'il va falloir s'y habituer car les possibilités de traiter chimiquement sont déjà restreintes et bientôt interdites. Il y a bien sûr d'autres moyens de nettoyer les caniveaux par grattage ou désherbage thermique, mais qui prennent beaucoup plus de temps en personnel.

Le Secrétaire de séance,
Adrien JEHENNE.